



Rabat, le 09 FEV 2015

CIRCULAIRE N° 5512/400

Objet : Gestion des mandats attribués aux transitaires en douane pour l'accomplissement des formalités de dédouanement.

Référ : Circulaire n° 5496/400 du 13 Janvier 2015.

Les destinataires de la présente trouveront, ci-joint en annexe, le nouveau modèle de procuration attribuée aux transitaires en douane pour l'accomplissement des formalités de dédouanement, qui annule et remplace le modèle communiqué par circulaire visée en référence.

Le Directeur Général
de l'Administration des Douanes
et Impôts Indirects

Zouhair CHORFI

SGI/Diffusion/09-02-15/10h25

ANNEXE A LA CIRCULAIRE N° 5512/400 DU 09 FEV 2015

Entête de la société PROCURATION AUPRES DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS

Cadre réservé au mandant

Nous soussignés / la soussignée , RC n° ,
Centre RC n°.....⁽¹⁾, représenté(e) par⁽²⁾, titulaire de
.....⁽³⁾,
agissant légalement en qualité de⁽⁴⁾,
dûment habilité par⁽⁵⁾,

donnons pouvoir au transitaire agréé en douane dont le nom figure ci-après de nous représenter auprès de l'administration des douanes et impôts indirects aux fins d'accomplir pour notre compte les formalités de déclaration en détail des marchandises et de signer, en nos lieu et place, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur⁽⁶⁾⁽⁷⁾ :

- les acquits à caution de marchandises déclarées sous un régime économique en douane, en lieu et place du soumissionnaire.
- Les déclarations de transfert de propriété à un tiers, de marchandises placées sous un régime économique en douane (acceptation de cession).

Cadre réservé au mandataire

Nous soussignés / la soussignée , RC n° ,
Centre RC n°.....⁽¹⁾, représenté(e) par⁽²⁾, titulaire de
.....⁽³⁾,
agissant légalement en qualité de⁽⁴⁾,
dûment habilité par⁽⁵⁾, agréé sous n°

Cadre réservé au mandant et au mandataire

- Nous acceptons solidairement par la présente toutes les obligations découlant des dispositions législatives et réglementaires douanières relatives à la déclaration en détail.
- Nous acceptons que la présente procuration demeure valable pour les opérations en cours même après sa résiliation par l'un de nous.
- Nous prenons acte que cette procuration prend effet à compter de la date de présente et demeure valable jusqu'à sa résiliation par l'une des deux parties et deviendra effective deux jours (02) jours francs après sa réception par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects via l'adresse mail : gestion_transitaires@douane.gov.ma

Fait à....., le.....

Signature légalisée du mandant

Signature et cachet du mandataire
Précédée de la mention « *lu et accepté* »

Cadre réservé à l'Administration :

Procuration déposée auprès de⁽⁸⁾ : , par⁽⁶⁾ :

le mandant le mandataire

Enregistrée sous n° du

⁽¹⁾ Barrer la mention inutile. Lorsqu'il s'agit d'une personne physique, écrire le nom et le prénom ainsi que la nature de la pièce d'identité présentée (CNIE, Carte de séjour, Passeport...etc) et son numéro. Lorsqu'il s'agit d'une personne morale, écrire la raison sociale de la société et son numéro et centre de registre du commerce.

⁽²⁾ Nom, prénom et qualité.

⁽³⁾ CNIE, Carte de séjour, Passeport...etc.

⁽⁴⁾ Qualité de représentant légal (Gérant, président directeur général...etc)

⁽⁵⁾ Statuts de la société, décision du conseil d'administration (en indiquant la date de la décision).

⁽⁶⁾ Cocher la ou les cases correspondantes.

⁽⁷⁾ Si vous n'êtes pas concerné par les régimes économiques en douane, ne cochez aucune des 2 cases.

⁽⁸⁾ Service de la logistique et du système d'information ou bureau douanier de